

OBJET : Formation « SOINS INFIRMIERS » - Rentrée Septembre 2025

Madame, Monsieur,

Suite à vos résultats aux épreuves de sélection, ou à votre admission en tant que :

- candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC),
- candidats relevant de PARCOURSUP,
- ou après un report d'admission.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir en formation en « SOINS INFIRMIERS » pour la session 2025-2028.

Une pré-rentrée **obligatoire** aura lieu le :

| Jeudi 28 Août 2025 | | Vendredi 29 Août 2025 | |
|--------------------|----------------|-----------------------|--------------|
| De 08 h 30 à 10h30 | A – DEL | De 08 h 30 à 10h30 | L – P |
| De 10 h 30 à 12h30 | DEM – K | De 10 h 30 à 12h30 | Q - Z |

Rendez-vous selon l'initiale de votre nom de famille (Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

La rentrée aura lieu le Lundi 1er Septembre 2025 à 8h30

Vous trouverez ci-après le dossier à compléter et la liste des documents et pièces à fournir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascale LANNOY,
Directrice de l'IFMS.



MERCI D'IMPRIMER LE DOSSIER UNIQUEMENT EN RECTO

DOCUMENTS A TRANSMETTRE **OBLIGATOIREMENT** AVANT LE 08 AOUT 2025



En cas d'admission PARCOURSUP postérieure au 08 août 2025, envoyer le dossier dans les 48 heures.

1/ Transmettre le plus rapidement possible après votre admission, les documents suivants par email à : hampel-r@ch-valenciennes.fr

La copie de votre carte d'identité en cours de validité (ne pas tenir compte de cette démarche si vous l'avez déjà fournie lors de l'inscription à la sélection FPC).

La copie de votre carte vitale avec votre numéro de sécurité sociale **personnel**.

Un RIB mentionnant l'IBAN et le BIC (non manuscrit) à votre nom et prénom.

Le récapitulatif du virement bancaire correspondant au paiement des droits d'inscription universitaire d'un montant de **178 euros**.

**Règlement par virement bancaire- Régie IFSI CH VALENCIENNES – Régie recettes
BIC: TRPUFRP1 IBAN: FR 76 1007 1590 0000 0020 1901 706**

Indiquer impérativement la référence « IFSI 2025 L1 » suivie des nom et prénom de l'étudiant concerné

Pour les candidats en poursuite d'études : fournir un certificat de scolarité de l'année N-1.

Pour les candidats Parcoursup : photocopie du diplôme ayant permis l'inscription sur la plateforme (baccalauréat ou attestation du centre ENIC NARIC pour les diplômes étrangers).

Pour les candidats en classe de Terminale, la photocopie du relevé de notes du baccalauréat confirmant la réussite à celui-ci.

Pour les candidats reçus au titre de la Formation Professionnelle Continue, qui étaient par ailleurs inscrits sur Parcoursup, fournir une attestation de désinscription Parcoursup.

L'attestation d'inscription à France Travail pour les demandeurs d'emploi.

Le justificatif de financement pour les personnes financées par un employeur ou un organisme (OPCO, transition PRO...).

L'attestation d'acquiescement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) en **annexe 6**. (Attestation avec le QrCode)

2/ Selon les procédures ci-après annexées :

Transmettre votre photo d'identité en suivant scrupuleusement la procédure en **annexe 1**.

DOCUMENTS A REMETTRE IMPERATIVEMENT LE JOUR DE LA PRE-RENTREE – 28 ou 29 Août 2025

1. LES DOCUMENTS MEDICAUX :

Les obligations et la réglementation médicale pour entrer en formation en soins infirmiers sont très rigoureuses ; aussi, nous vous recommandons de vous rapprocher au plus vite de votre médecin traitant et de prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé.

Vous devez fournir impérativement le jour de la pré-rentrée :

- Le certificat médical en **annexe 2** émanant d'un **médecin agréé** attestant que vous n'êtes atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'infirmier. *Ci-dessous la liste des médecins agréés à consulter pour remplir le certificat médical :*

| MÉDECINS GÉNÉRALISTES | | | |
|---|----------------|---------------------------|--|
| NOM | TELEPHONE | COMMUNE | ADRESSE POSTALE |
| ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE | | | |
| COQUET Pierre Marie | 03 27 62 03 04 | 59600 MAUBEUGE | 121 rue de la Liberté |
| KARKOUTLY Carim | 06 11 13 70 20 | 59600 MAUBEUGE | 146, route de Feignies |
| ARRONDISSEMENT DE DOUAI | | | |
| BRIS Christian | 06.07.70.92.67 | 59500 DOUAI | 297 rue de l'Abbaye des Près |
| LESCROART Jean-Charles | | 59500 DOUAI | 112 rue Delcambre |
| PAYEN Bernard-Fernand | 06 61 54 53 62 | 59500 DOUAI | 97, rue de la Tour des Dames |
| SOULARY Jean Claude | 03.27.88.25.72 | 59187 DECHY | 12 rue Victor Hugo |
| ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE | | | |
| ANDRES Frédéric René | 03 20 48 58 90 | 59850 NIEPPE | 1355 rue d'Armentières |
| BENHENDA Mourad | 06.15.47.47.81 | 59760 GRANDSYNTHÉ | Polyclinique de Grande Synthe |
| CARISSIMO Patrice | 03 20 48 62 78 | 59850 NIEPPE | 509 route d'Armentières |
| CHELALA Joseph | 06.49.59.18.95 | 59143 LEDERZEELE | 6 bis route du Chemin vert |
| GOIDIN Pierre | 03.28.58.04.05 | 59140 DUNKERQUE | 20 rue Abbé Choquet |
| LEFEVER Jean-Marie | 03 28 66 99 81 | 59140 DUNKERQUE | 12 ru David d'Angers |
| LEPLAT Régis | 06.07.90.68.00 | 59670 CASSEL | 46 Grande Place |
| MONTAGNE Patrick (Aucune expertise pour le rectorat) | 03.28.64.50.90 | 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE | 53 rue Francisco Ferrer |
| PLATEVOET Céline | 03 28 49 06 03 | 59270 METEREN | 58 bis rue Nationale |
| VERNIEST Laurent (Spécialisé également pour le sommeil) | 03.28.48.18.57 | 59114 STEENVOORDE | 20 avenue de la Bergerie |
| ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES | | | |
| DEMORY Michel Jean | 03 27 25 15 55 | 59199 HERGNIES | 24 rue Pierre Joseph Lemer |
| DHERBECOURT Joël | 03.27.21.67.67 | 59230 SAINTAMAND LES EAUX | 5 rue Mathieu Dumoulin |
| LEJAY Dominique | 03 27 40 47 15 | 59300 VALENCIENNES | CENTRE MEDICAL DU MUSEE 20 place verte valenciennes |

| | | | |
|--------------------------------|----------------|-------------------------------|---|
| LENFANT Jean-Pierre | 03 27 21 67 67 | 59230 SAINTAMAND LES EAUX | 5 rue Mathieu Dumoulin |
| MERCIER Gilles | 06 80 27 26 50 | 59970 FRESNES SUR ESCAUT | 34 rue du Maréchal Soult |
| ARRONDISSEMENT DE LILLE | | | |
| BARDOEL Bruno | 03 20 35 31 07 | 59116 HOUPLINES | 29C rue Lutun |
| BOUNOUA Hervé | 03 20 52 65 75 | 59000 LILLE | 32 passage des Alenettes |
| CHARPENTIER Pascal | 03 59 95 37 02 | 59230 SAINTAMAND- LES EAUX | 19 rue des Anciens d'Afrique du Nord |
| COCQUEEL Patrice | 06 08 51 01 63 | 59110 LA MADELEINE | 115 rue du Général De Gaulle |
| CONVERT Laurent | 03 20 29 83 33 | 59480 LA BASSEE | 144 route de Lille |
| COUTER Jean Pierre | 03 20 86 16 86 | 59960 NEUVILLE en FERRAIN | 108 Bis rue de Tourcoing |
| DEBOU Didier | 03.20.96.16.15 | 59155 FACHES- THUMESNIL | 51 rue Henni Barbusse |
| DELBERGHE Dany Marcel Auguste | 03 20 73 78 77 | 59100 ROUBAIX | 118/18 rue Decrême - Cabinet médical |
| DESHORGUE Jacques | 06.09.76.02.76 | 59650 VILLENEUVE D'ASCQ | 3 avenue de la créativité - Parc des Moulins |
| DRON Eric | 03.20,93.93.65 | 59000 LILLE | 4, rue D'Alembert |
| DUDENKO Pascal-Alexandre | 03.20.56.03.74 | 59046 LILLE | SGAMI NORD – cité MARIANNE – 2 boulevard de Strasbourg |
| LEPETIT Philippe | 03.20.85.18.18 | 59000 LILLE | 166 rue Pierre Mauroy |
| MASSET Cécile | 06.72.95.92.75 | 59800 LILLE | CPSU 47 bis rue du port |
| MASSON Valérie | 03 20 13 13 22 | 59110 LA MADELEINE | 27 avenue Suzanne |
| ROLLET Marc | 03 20 06 90 38 | 59650 COMINES | 74 rue des frères Lumière |
| SINGER Philippe | 06.15.47.62.99 | 59710 MERIGNIES | 293, rue du Saut du Loup |
| TALLEB - AHMED Nour-Eddine | 03.20.82.24.22 | 59510 HEM | 301 rue Jules Guesde |
| VELUT Xavier | 03 20 27 01 27 | 59420 MOUVAUX | 27 rue Marceau |
| VOGEL Marc | 03 20 45 17 12 | 59390 TOUFFLERS | 1 rue des Déportés |
| WELSCHBILLIG Marc | 03 20 93 88 54 | 59000 LILLE | 4 rue d'Alembert |
| | 03.20.93.93.65 | | |

- L'attestation médicale en **annexe 3** attestant que vous remplissez les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

A noter que **les vaccinations doivent être réalisées complètement et non en cours de réalisation.**

2. **LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

- La fiche d'inscription complétée en **annexe 4**
- La fiche de renseignements en **annexe 5**

3. **L'inscription universitaire** est obligatoire à partir du 1^{er} septembre. La procédure vous sera communiquée à la rentrée.

INFORMATIONS GENERALES

Le coût de la formation en soins infirmiers s'élève à **7 365€** par an. Cependant, l'étudiant peut bénéficier d'une aide financière régionale sous certaines conditions mentionnées et détaillées ci-dessous.

1/ Les financements :

- Le statut pris en compte par la Région pour déterminer si un étudiant est éligible ou non éligible est celui que le candidat renseigne à la date de **clôture des inscriptions** :
 - Clôture de dépôt des dossiers sélection FPC (15 janvier 2025),
 - Clôture des vœux Parcoursup (13 mars 2025).
- Les candidats n'ayant pas une validation complète de leur financement (3 ans) ne pourront intégrer la formation visée.
- Les publics éligibles à l'aide financière régionale** (cf. cadre d'intervention relatif au financement des formations sanitaires et sociales par la région Hauts de France applicable à compter de septembre 2024)

⇒ ***Pour les personnes en poursuites d'études*** :

- Sont éligibles toutes les personnes en poursuite d'études sans interruption quel que soit le niveau de formation initiale (y compris celles ayant un contrat de travail étudiant). Elles doivent **fournir un certificat de scolarité de l'année en cours**.

- Sont éligibles toutes les personnes ayant achevé leur formation initiale moins d'un an (ou une année scolaire) avant le démarrage de la formation. Inscrites ou non à la Mission locale ou Pôle emploi, elles sont considérées en poursuites d'études et doivent fournir un certificat de scolarité N-1.

- Sont éligibles toutes les personnes dont le service civique a débuté moins d'un an après la fin de formation initiale ET qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation. Elles sont considérées en poursuite d'étude et doivent fournir le dernier certificat de scolarité et une attestation de service civique.

⇒ ***Pour les demandeurs d'emploi et les salariés en emploi précaire*** :

- Sont éligibles les personnes :

- Les personnes sans contrat de travail avec ou sans indemnisation de France Travail (Pôle Emploi),
- Les personnes titulaires d'un CDD y compris de la fonction publique,
- Les personnes titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation achevés avant l'entrée en formation,
- Les personnes titulaires d'un contrat de travail temporaire,
- Les personnes titulaires d'un CDI de 87 heures/mois ou moins,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un licenciement après la clôture des inscriptions (hors abandon de poste qui sont assimilés à des démissions),
- Les militaires sous contrat ayant un projet de reconversion validée par leur institution (exceptés les militaires de carrière, code de la défense, Articles L. 4132-1 à L. 4132-12)

⇒ **Remarques :**

- L'inscription à France Travail (Pôle Emploi) avant l'entrée en formation n'est pas obligatoire pour obtenir le financement de sa formation par la Région, en revanche elle conditionnera les droits à une rémunération soit de la part de Pôle emploi, soit de la part de la Région.
- Les salariés en emploi précaire qui souhaitent démissionner pour entrer en formation peuvent le faire jusqu'à la veille de l'entrée en formation.
- Les apprenants ont la possibilité de travailler en parallèle de leurs études à condition que l'activité salariée ne fasse pas obstacle au bon déroulement de la formation et à l'atteinte de l'objectif.

⇒ ***Pour les personnes bénéficiant d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :***

- Sont Éligibles les personnes dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation.
- Sont éligibles les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP. Dans ce cas la Région financera la totalité du parcours.

⇒ ***Les militaires sous contrat en reconversion***

Sont éligibles les militaires en fin de contrat ayant un projet de reconversion validée par leur institution. La Région pourra prendre le relais du financement des parcours pour les personnes dont la prise en charge par l'armée se termine en cours de formation. 7 Annexe 1 de la Délibération N°2024.00419

⇒ ***Les démissionnaires***

Sont éligibles :

- a. Toutes les personnes ayant démissionné d'un CDI de plus de 87 heures/mois uniquement dans le cadre de démissions légitimes conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur.
- b. Les salariées démissionnaires entrant dans le dispositif « Démission-reconversion » dont le premier rendez-vous avec un conseil en évolution professionnelle a eu lieu avant la date de clôture des inscriptions à la sélection

□ Les publics NON éligibles à l'aide financière régionale

La Région Hauts-de-France ne finance pas les parcours de formation pour les personnes répondant aux statuts suivants :

- **Les travailleurs non-salariés** (autoentrepreneurs, commerçants, professions libérales, ...),
- Les personnes ayant signé **une rupture conventionnelle** d'un CDI après la date de clôture des dossiers d'inscription,
- **Les non-actifs non-inscrits à France Travail (Pôle Emploi)** (retraités...)
- **Les travailleurs salariés** (CDI de plus de 87h/mois, les personnes en congé parental, **les personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour la formation concernée**, les agents **des différentes fonctions publiques**)
- Les salariés et agents de la fonction publique en disponibilité, inscrits ou non à France Travail (Pôle emploi),
- Les personnes bénéficiant du financement de leur formation dans le cadre d'un **contrat de sécurisation professionnelle -CSP**, (sauf cas particuliers cf. article IV-C-2-3)
- Les candidats étrangers qui ne sont pas en règle de leurs obligations pour étudier sur le territoire national (voir paragraphe IV-C-1).

2/ Les bourses :

La plateforme des bourses sanitaires et sociales pour l'année 2024-2025 sera ouverte à partir de fin mai. Pour établir votre demande de bourse, celle-ci devra être saisie sur le site des HAUTS-DE-FRANCE à l'adresse suivante :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif667>

Publics éligibles à la bourse sanitaire et sociale

- Les élèves ou étudiants en poursuite d'études,
- Les demandeurs d'emploi.

Publics non éligibles à la bourse sanitaire et sociale

- Les salariés,
- Les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle au titre du statut de la Formation Professionnelle ou au titre de bénéficiaire du chèque PASS-FORMATION,
- Les bénéficiaires d'une bourse d'Etat, délivrée par le CROUS, quelle que soit la formation suivie et même s'il s'agit d'une autre formation,
- Les bénéficiaires d'une Allocation Complémentaire d'Hébergement (ACH) délivrée par l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) originaires et résidents des collectivités d'Outre-mer.

3/ Le trousseau et le matériel pédagogique :

Principes de base :

Tout étudiant en soins infirmiers en stage en service de soins doit revêtir une tenue professionnelle permettant de répondre aux critères suivants :

- prévention des accidents professionnels ; la tenue vestimentaire fait partie intégrante de la démarche ergonomique et sécuritaire du professionnel de santé,
- prévention des infections nosocomiales : l'hygiène corporelle et le changement régulier de tenues professionnelles limitent la transmission de germes,
- appartenance professionnelle : l'étudiant en soins infirmiers doit adapter sa tenue et son comportement aux exigences de la profession.

Trousseau professionnel :

Une instruction ministérielle récente demande à chaque terrain de stage d'être en mesure de fournir aux élèves et étudiants une tenue professionnelle. La mise en application se fera au fur et à mesure des possibilités de réactivité des structures d'accueil.

Ces établissements ont à organiser et financer cette nouvelle mesure, identifier le besoin, acquérir les tenues, organiser la distribution, intégrer l'entretien dans leur ligne de traitement du linge.

Dans le cas où l'établissement d'accueil est dans l'impossibilité de mettre des tenues à disposition, **nous vous conseillons donc de posséder au minimum :**

- 4 marinières blanches sans marquage
- 3 pantalons blancs

Si vous possédez déjà des tenues blanches et en bon état de type tunique et pantalon, celles-ci sont valables pour la formation.

Un badge nominatif vous sera fourni par l'Institut de Formation pour l'ensemble des périodes de stage.

A titre indicatif, les tenues professionnelles peuvent être achetées chez le distributeur suivant : **FACON MEDICAL – rue des Frères Lumières – 59300 AULNOYLEZ VALENCIENNES** ou tout autre distributeur de votre choix.

Dans le cas où vous ne réalisez pas de commande, il vous appartient d'être en possession de votre tenue pour mi-septembre 2025.

- Une paire de chaussures blanches, fermées, silencieuses et lavables
- Une montre avec trotteuse
- Une paire de ciseaux à bout rond

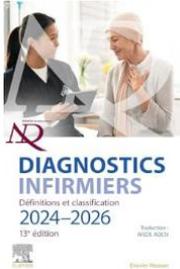
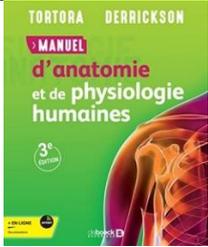
Matériel pédagogique :

- Un ordinateur portable muni d'une caméra et d'un micro fonctionnels
- Une connexion wifi de haut débit

5/ Les livres :

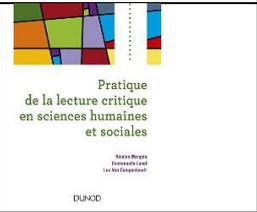
Nous vous proposons une liste d'ouvrages dont la lecture/consultation est conseillée mais l'achat est non obligatoire. La consultation et l'emprunt seront possibles au niveau de la bibliothèque universitaire (UPHF : sites de Mont-Houy et Tertiales) dès finalisation de l'inscription universitaire.

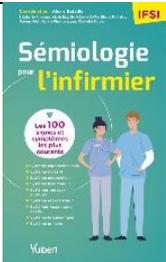
➔ **Fortement conseillée**

| | | | |
|---|---|---------------------------------|---|
| DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE (DCI) | | | |
|  | Diagnosics infirmiers 2024-2026 Définitions et classification * 13ème Edition NANDA International, AFEDI, AQCSI | ISBN : 978-2294787355 |  |
| ANATOMIE/PHYSIOLOGIE | | | |
|  | Manuel d'anatomie et de physiologie humaines * 3e édition Tortora et al.2022. De Boeck supérieur | ISBN : 9782807327054 |  |
| DISCIPLINE DES SCIENCES INFIRMIERES | | | |
|  | La pensée infirmière * 2024 5e édition Pépin et al., 2024. Chenelière Edition | ISBN : 978-2765071174 |  |
|  | Des soins à donner aux malades, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter. 2eme édition - Nightingale, Florence Hachette Livre BNF | ISBN : 2014036330 |  |
|  | Initiation à la discipline infirmière : une sélection de concepts et théories en sciences infirmières * Lecocq et al. 2024 Elsevier Masson | | |

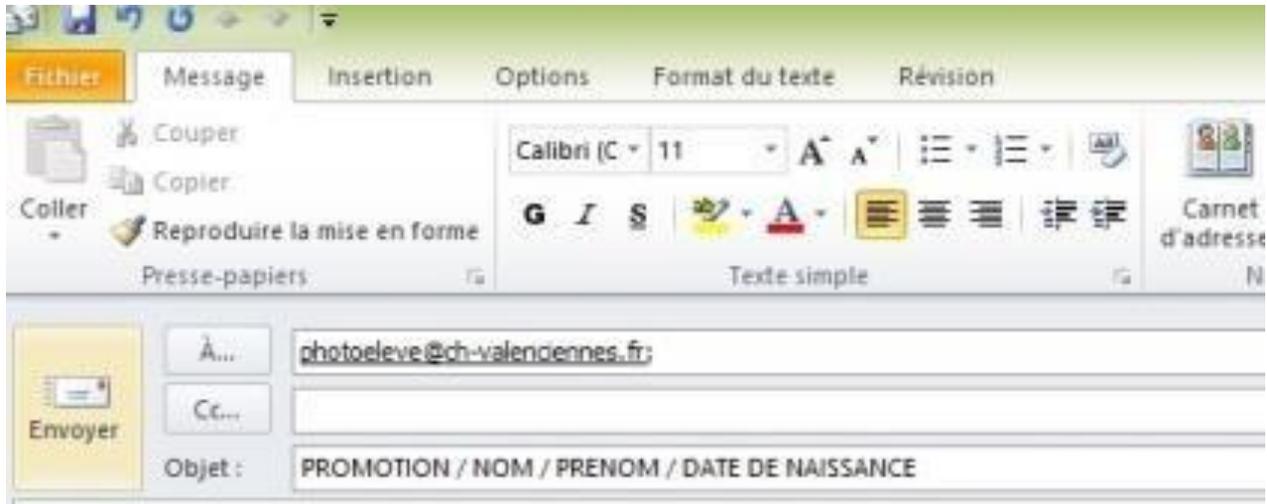
| | | | |
|--|--|-----------------------------|---|
|  | <p>Dictionnaire des concepts en sciences infirmières - Vocabulaire professionnel de la relation soignant-soigné 6e édition Paillard, 2023 SETES</p> | <p>ISBN : 9782851000378</p> |  |
| <p>ROMAN</p> | | | |
|  | <p>Le syndrome du spaghetti* Vareille, 2020 Pocket Junior</p> | <p>ISBN :</p> |  |
| <p>PHARMACOLOGIE</p> | | | |
|  | <p>Toute la pharmaco * 2^{ème} édition Vuibert</p> | <p>ISBN : 9782311661385</p> |  |

➔ **Conseillée**

| | | | |
|--|--|-----------------------------|---|
| <p>INITIATION A LA RECHERCHE ET LECTURE CRITIQUE D'ARTICLES</p> | | | |
|  | <p>Fondements et étapes du processus de recherche 4^{ème} édition Fortin et al. 2022 Cheneliere Education</p> | <p>ISBN : 9782765073567</p> |  |
|  | <p>Pratique de la lecture critique en sciences humaines et sociales Marquis et al. 2018 Dunod</p> | <p>ISBN : 9782100776795</p> |  |
| <p>➔ Pour Réviser</p> | | | |
|  | <p>Mémento 100% visuel des pathologies IFSI VUIBERT</p> | <p>ISBN : 9782311664225</p> |  |
|  | <p>Mémento 100% L'UE 4 VUIBERT</p> | <p>ISBN : 9782311664195</p> |  |

| | | | |
|---|--|----------------------|---|
|  | Mémento 100% visuel - L'UE 2 VUIBERT | ISBN : 9782311664218 |  |
|  | Mémento 100% visuel - L'UE 1 VUIBERT | ISBN : 9782311663075 |  |
|  | Mémento 100% visuel - L'UE 3 VUIBERT | ISBN : 9782311663433 |  |
|  | Mémento 100% visuel de la pharmacologie VUIBERT | ISBN : 9782311663129 |  |
| SEMILOGIE | | | |
|  | Sémiologie pour l'infirmier Edition 2023 VUIBERT | ISBN : 9782311663556 |  |
| DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE (DCI) | | | |
|  | Manuel de diagnostics infirmiers Apport essentiel aux constats d'évaluation et directives infirmières <u>16ème édition</u> Carpenito, 2023 Elsevier Masson | ISBN : 9782294775239 |  |

Procédure d'envoi de la photo pour la carte Professionnelle caducée



1. À partir de votre adresse email, envoyez votre photo à :
photoeleve@ch-valenciennes.fr
2. Dans l'objet du mail, précisez **PROMOTION/NOM/PRENOM/DATE DE NAISSANCE**
3. Joindre 1 photo d'identité en format **JPEG**

Uniquement ces formats, avec une taille minimale de 1500 x 1500 pixels.

Attention, si votre photo n'est pas conforme à la demande ci-dessus, vous serez contacté sur votre adresse e-mail.

Surveillez donc vos courriels.

Cette carte professionnelle vous permet :

- L'accès à l'IFMS
- L'accès au SELF

L'activation des entrées lors de vos stages au CHV.

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ATTESTATION MEDICALE MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) :médecin agréé, certifie que :

Nom :.....

Nom de jeune fille (*obligatoire pour les femmes mariées*) :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

(Cochez la case correspondante) :

Ne présente aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il/elle se destine.

Présente une affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il/elle se destine.

Date :

Signature :.....

Cachet :

ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION et DE VACCINATIONS POUR L'INSCRIPTION DES ETUDIANTS EN SANTE (Vaccinations OBLIGATOIRES pour entrer en formation)

TEXTES DE REFERENCE :

Arrêté du 6 Mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L3111.4 du code de la santé publique.

Arrêté du 2 Août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'Article L3111.4 du code de la santé publique

Décret du 27 Février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 Juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG

Je soussigné(e) : Docteur en médecine, certifie que :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille (*obligatoire pour les femmes mariées*) :

Date de naissance :

En Formation : Infirmier deannée d'études

● Diphtérie, tétanos poliomyélite :

| Dernier rappel effectué | | |
|-------------------------|------|--------|
| Nom du vaccin | Date | N° Lot |
| | | |

● Hépatite B :

SCHEMA VACCINAL COMPLET :

- 2 vaccinations suivi d'un dosage anticorps
- Ou**
- 3 vaccinations suivi d'un dosage anticorps

Ou

Non répondeur (surveillance annuelle des marqueurs sériques de l'hépatite B)

● IDR (Intradermoréaction à la tuberculine-valeur de référence quelle que soit la date)

| IDR à la tuberculine | Date | Résultat (en mm) |
|----------------------|------|------------------|
| | | |

Date :

Signature et cachet du médecin :



Compte tenu du dernier décret n°2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la COVID-19 des professionnels et étudiants et de l'arrêté du 1^{er} juin 2023 relatif à la suspension de l'obligation vaccinale contre la COVID-19 pour les étudiants et élèves paramédicaux et dans certaines formations menant à une profession à usage de titre, **cette vaccination n'est plus obligatoire pour rentrer en formation de santé mais reste recommandée.**

L'attestation médicale ne peut être annotée « en cours de vaccination ». Les vaccinations doivent être réalisées complètement pour l'entrée en Formation.

FICHE D'INSCRIPTION

(MERCİ D'ECRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULE)

INDIQUER VOTRE N° INE :

Nom :

Nom marital :

Prénom :

Sexe :

Masculin

Féminin

Né(e) le :

à :

Département :

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale : ___ / ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ ___ / ___ ___ ___ / ___ ___

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Email personnel :

Email professionnel :

Personne à contacter en cas d'urgence:

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

| | | |
|--|---|---|
| IDENTITE | Nom de naissance | |
| | Nom d'usage | |
| | Prénom principal | |
| | Prénom 2 | |
| | Prénom 3 | |
| | Date de naissance | |
| | Code postal de naissance | |
| | Téléphone portable | |
| | Téléphone fixe | |
| | Mail | |
| | Adresse | |
| | Code postal | |
| | Commune | |
| | Numéro de sécurité sociale | |
| DIPLÔMES | Quel est votre plus haut diplôme ? | |
| | BAC ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mention : |
| | Série du BAC | |
| | Année de l'obtention du BAC | |
| | Académie – ville | |
| SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION | Que faisiez-vous avant l'entrée en formation ? | |
| | <input type="checkbox"/> à la recherche d'un emploi <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> en poursuite d'études | |
| STATUT A L'ENTREE EN FORMATION | <input type="checkbox"/> activités bénévoles (engagement citoyen) <input type="checkbox"/> agent consulaire <input type="checkbox"/> apprenant en formation de parcours initial <input type="checkbox"/> fonctionnaire <input type="checkbox"/> intermittent du spectacle <input type="checkbox"/> non connu <input type="checkbox"/> Personne en Contrat de Sécurisation Professionnelle <input type="checkbox"/> Travailleur en ESAT <input type="checkbox"/> Travailleur non Salarié <input type="checkbox"/> Autre | |
| TYPE DE CONTRACTUALISATION | <input type="checkbox"/> CDD Contrat à durée déterminée <input type="checkbox"/> CDI Contrat à durée indéterminée <input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage (alternance) <input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation (alternance) <input type="checkbox"/> Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP) <input type="checkbox"/> Intérimaire (mission d'intérim) | |
| SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION (hors poursuite d'études) | Année de sortie de formation initiale | |
| | Dernier employeur ou emploi occupé | |
| | Date de fin ou de rupture de contrat | |
| | Motif de fin de contrat | |
| | Secteur d'activité du candidat | |

| | | |
|--|---|---|
| BOURSES (BESS) | Êtes-vous boursier ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| DEMANDEUR D'EMPLOI Situation à l'entrée en formation | Date d'inscription à Pôle Emploi | |
| | Numéro d'identifiant Pôle Emploi | |
| | Demandeur d'emploi indemnisé? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| SALARIE Situation à l'entrée en formation | Siret de l'employeur | |
| | Catégorie socio-professionnelle | <input type="checkbox"/> agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> artisans, commerçants, chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> cadres et professions intellectuelles supérieures <input type="checkbox"/> employés <input type="checkbox"/> ouvriers <input type="checkbox"/> professions intermédiaires |
| | Particulier employeur | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON N°URSSAF |
| | Raison sociale de l'employeur | |
| | Ville de l'employeur | |
| | | |
| SALARIE EN APPRENTISSAGE Situation à l'entrée en formation | Date de début du contrat d'apprentissage | |
| | Date de fin du contrat d'apprentissage | |
| CARACTERISTIQUES | Titulaire RQTH | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | Niveau scolaire à l'entrée en formation | <input type="checkbox"/> 1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS école des formations sanitaires et sociales <input type="checkbox"/> 2de, 1ère ou 2ème année de CAP ou BEP <input type="checkbox"/> 3ème ou 1ère année de CAP BEP <input type="checkbox"/> classes de 2ème ou 3ème cycle de l'enseignement supérieur <input type="checkbox"/> terminale |
| | Niveau de certification maximum au moment | <input type="checkbox"/> Niveau 1 (sans niveau spécifique) <input type="checkbox"/> Niveau 2 (sans diplôme ou Diplôme du Brevet) <input type="checkbox"/> Niveau 3 (CAP, BEP, ...) <input type="checkbox"/> Niveau 4 (BP, BT, bac pro ou techno) <input type="checkbox"/> Niveau 5 (BTS, DUT, etc...) <input type="checkbox"/> Niveau 6 (licence, master1) <input type="checkbox"/> Niveau 7 (Grade master) <input type="checkbox"/> Niveau 8 (Doctorat, etc...) |
| STATISTIQUES | Département d'habitation 12 mois avant l'entrée en formation | |
| | Département d'habitation en fin d'études secondaires | |
| | Profession de votre responsable légal | |
| | Profession des parents quand vous étiez au collège | |
| | Avez-vous interrompu vos études + d'un an pour exercer une activité rémunérée ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Vous devez vous acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus qui s'élève pour l'année universitaire 2025 - 2026 à **103 €** (tarif 2024 - sous réserve de modification réglementaire)

Lien de paiement : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

LA CVEC, qu'est-ce que c'est ?

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. On peut y être assujetti(e) ou en être exonéré(e) en fonction de son cas.

- **Situation 1** : l'étudiant inscrit en **formation initiale** dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur.
- **Situation 2** : l'étudiant inscrit en **formation continue** (*c'est-à-dire que la formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur*) n'est pas concerné par cette contribution.
- **Situation 3** : l'étudiant inscrit à **France Travail** dont la formation (coût pédagogique) est prise en charge par la Région, doit s'acquitter de la contribution étudiante.

Demande d'octroi de dispenses d'enseignements

Pour les candidats admis en 1^{ère} année d'études en soins infirmiers Année Universitaire 2025/2026

« Art.7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel ».

Votre dossier de demande d'octroi de dispenses d'enseignements doit être impérativement adressé par courrier en accusé de réception **avant le 24 juillet 2025** dans une enveloppe identifiée à votre nom.

Les rendez-vous auront lieu le **VENDREDI 22 AOUT 2025**, **vous recevrez à cet effet une convocation.** (Toute demande parvenue après cette date est irrecevable et entraîne l'annulation de cette demande de dispenses pour l'année universitaire 2025/2026 **UNIQUEMENT**)

A - CIVILITE

Madame Monsieur (Cochez la case correspondante)

NOM DE FAMILLE : (nom de naissance).....

NOM D'USAGE : (nom marital)

Prénoms :

FIXE : PORTABLE :

DATE DE NAISSANCE : /..... /..... LIEU DE NAISSANCE.....

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :..... VILLE :

NATIONALITE :

B - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

- La copie de la pièce d'identité
- La photocopie des diplômes obtenus
- Le cas échéant, une attestation de validations des ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, la photocopie des certificats du ou des employeurs attestant l'exercice professionnel de l'intéressé en lien avec la formation infirmière
- Un curriculum-vitae
- Une lettre de motivation de demande d'octroi de dispenses

Demande d'aménagement de parcours

Pour les candidats admis en 1^{ère} année d'études en soins infirmiers Année Universitaire 2025/2026

« Art.4.1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier, les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants : activités complémentaires aux études, situations personnelles particulières ».

Votre dossier de demande d'aménagement de parcours doit être impérativement adressé par courrier en accusé de réception **avant le 24 juillet 2025** dans une enveloppe identifiée à votre nom.

Les rendez-vous auront lieu le **JEUDI 21 AOUT 2025**, vous recevrez à cet effet une **convocation**. (Toute demande parvenue après cette date est irrecevable et entraîne l'annulation de cette demande d'aménagement de parcours pour l'année universitaire 2025/2026 UNIQUEMENT)

A - CIVILITE

Madame Monsieur (Cochez la case correspondante)

NOM DE FAMILLE : (nom de naissance)

NOM D'USAGE : (nom marital)

Prénoms :

FIXE : PORTABLE :

DATE DE NAISSANCE : /... /.... LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

NATIONALITE :

B - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

- La copie de la pièce d'identité
- La photocopie des diplômes obtenus
- Un curriculum-vitae
- Une lettre de motivation de demande d'aménagement de parcours